OPERATION **RÉAMÉNAGEMENT DU 1ER ÉTAGE POUR LA CRÉATION D'UN PLATEAU DE TRAVAIL**
SITE NOTRE DAME DE RECOUVRANCE – 55 rue Notre Dame de Recouvrance, Orléans

MAITRE D'OUVRAGE **RECTORAT DE L'ACADEMIE ORLEANS-TOURS - SRI**
21 rue Saint Etienne – 45 043 Orleans Cedex 01

MAITRE D'ŒUVRE **FAUVEL FOUCHÉ architectes**
102 boulevard des Rocs – 86 000 Poitiers
Tél : 05 49 45 85 39 - Mail : contact@fauvelfouche.fr

PHASE **DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES**

DOCUMENT **C.C.T.P.**
LOT n°01 **MENUISERIE INTÉRIEURE EXTÉRIEURE BOIS ET ALUMINIUM**

Edition septembre 26
Ind C

Le Maître d'ouvrage

A :
Le :

SIGNATURE ET CACHET
« LU ET ACCEPTE »

Le(s) Entrepreneur(s)

A :
Le :

SIGNATURE ET CACHET
« LU ET ACCEPTE »

SOMMAIRE

1 DISPOSITIONS GENERALES 5
1.1 PRESENTATION DE L'OPERATION : 5
1.2 CONTENU DE L'OPERATION 5
1.3 CLASSEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT 5
2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES 6
2.1 NORMES ET DOCUMENTS TECHNIQUES DE REFERENCE 6
2.1.1 TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES 6
2.1.2 DOCUMENTS TECHNIQUES UNIFIES 7
2.2 DISPOSITIONS TECHNIQUES 7
2.2.1 QUALITE DES MATERIAUX 7
2.2.1.1 Huisseries 7
2.2.1.2 Mise en œuvre des ouvrages accessoires 7
2.2.1.3 Protections 8
2.2.1.4 Quincaillerie et visseries 8
2.2.1.5 Serrure 9
2.2.2 TOLERANCES 9
2.2.3 AUTOCONTRÔLES 9
2.2.4 CONDITIONS D'EXECUTION 10
2.3 GARANTIES ANNUELLE, BIENNALE ET/OU DÉCENNALE 10
3 DESCRIPTION DES OUVRAGES 11
3.1 PRESTATIONS GENERALES 11
3.1.1 HYGIÈNE ET SÉCURITÉ 11
3.1.1.1 Sécurité du travail 11
3.1.1.2 Travaux en présence d'amiante sous-section 4 11
3.1.1.3 Échafaudage, nacelle et garde-corps 12
3.1.1.4 Maintien en état des réseaux 12
3.1.1.5 Nettoyage et repliement 12
3.1.2 ETUDES TECHNIQUES ET D'EXECUTION 13
3.1.2.1 Études d'exécution 13
3.1.2.2 Dossier des ouvrages exécutés 13
3.2 MENUISERIE EXTÉRIEURE 13
3.2.1 **OPTION N°1 :** VERIFICATION ET REMISE EN ÉTAT DE FENÊTRES ALUMINIUM EXISTANTES 13
3.2.2 **OPTION N°1 :** VERIFICATION ET REMISE EN ÉTAT DE STORES TOILE EXTÉRIEURS EXISTANTS 13
3.2.3 **OPTION N°2 :** STORES TOILES EXTÉRIEURS 14
3.2.3.1 Stores toile extérieurs - l. 2,75 x h. 2,40 m 14
3.2.3.2 Stores toile extérieurs - l. 1,25 x h. 2,40 m 14
3.2.4 MODIFICATION DU SAS D'ACCÈS EXTÉRIEUR EN ALUMINIUM 14
3.3 MENUISERIE INTÉRIEURE 15
3.3.1 CHÂSSIS VITRÉS SANS MONTANT EI 60 – CHÂSSIS ACIER 15
3.3.1.1 Châssis vitré EI 60 - l. 2,32 x h. 2,63 m 15
3.3.1.2 Châssis vitré EI 60 - l. 1,15 x h. 2,63 m 15
3.3.2 CHÂSSIS VITRÉ SANS MONTANT STANDARD 16
3.3.3 EQUIPEMENT DE BAIE DE PASSAGE 16
3.3.3.1 Blocs-portes EI 30 – 1 vantail 16
3.3.3.2 Blocs-portes E 30 acoustiques 38db 2 vantaux tiercées 17
3.3.3.2.1 Blocs-portes E 30 acoustiques 38db 2 vantaux tiercés à parement bois vernis et oculus vitré 18
3.3.3.2.2 Blocs-portes E 30 acoustiques 38db 2 vantaux tiercés à parement bois vernis 18
3.3.3.2.3 Bloc-porte E 30 acoustiques 38db 2 vantaux tiercés à parement pré-peint 18
3.3.3.3 Blocs-portes E 30 acoustiques 38db – 1 vantail 18

3.3.3.4 Porte standard 19
3.3.3.4.1 Porte standard à parement bois vernis 19
3.3.3.4.2 Portes standards à parement pré-peint 19
3.3.4 DÉPOSE ET MODIFICATION DE GARDE-CORPS EXISTANT, DÉPOSE DE CHÂSSIS VITRÉS EXISTANTS 20
3.3.4.1 Dépose partielle du garde-corps existant existant bois, verre, piétement métal 20
3.3.4.2 Modification partielle de garde-corps existant bois, verre, piétement métal 20
3.3.4.3 Dépose de châssis vitrés existants 20
3.3.5 PLINTHES, COFFRES, BANDEAUX, ETC... 20
3.3.5.1 Plinthes 20
3.3.5.2 Coffre à carreler 21
3.3.5.3 Modification de bandeaux cimaises existants 21
3.3.5.4 Repose de bandeaux cimaises existants 21
3.3.5.5 Coffre stratifié 21
3.3.5.6 Plan de travail avec rangement bas l. 2,05 x h. 0,85 x p. 0,60 m 21
3.3.5.7 Habillage d'encadrement de baie 22
3.3.5.8 Banc stratifié compact 22
3.3.6 STORES INTÉRIEURS 22
3.3.7 FILMS DE CONFIDENTIALITÉ 22
3.3.8 ACCESSOIRES DIVERS 23
3.3.8.1 Miroirs 23
3.3.8.2 Patères 23
3.3.8.3 Pictogrammes de portes 23
3.3.8.3.1 Silhouettes homme 23
3.3.8.3.2 Silhouettes femme 23
3.3.8.3.3 Silhouettes handicapé 23

1 DISPOSITIONS GENERALES

L'ensemble des dispositions générales sont décrites dans le document GÉNÉRALITÉS TOUS CORPS D'ÉTAT.

1.1 PRESENTATION DE L'OPERATION :

La présente notice a pour but de définir les principes nécessaires à la réalisation des travaux de Menuiserie et extérieure :
- 1er étage du site Notre Dame de Recouvrance pour la création d'un plateau de travail
55 rue Notre Dame de Recouvrance à Orléans
pour le compte du rectorat de l'Académie de Orléans-Tours.

Le bâtiment construit dans les années 1960 comporte huit niveaux dont un enterré. Il est caractérisé par un sous-sol, un rez-de-chaussée et un 1er étage qui occupent la totalité de la parcelle, sans cour ni dégagement extérieur. Cette dalle est surmontée par une lame verticale de 5 niveaux de bureaux courants.

Au sous-sol, outre les locaux techniques et des stockages, se situe un parking. Quelques places pourront être réservées aux entreprises du chantier.

1.2 CONTENU DE L'OPERATION

Les travaux de ce lot consistent à :
- Vérifier et remettre en état de bon fonctionnement les 3 ensembles vitrés du plateau de travail. Les équiper de vitrages isolants sous vide.
- Vérifier et remettre en état de bon fonctionnement des menuiseries aluminium des fenêtres du R+1 façade ouest et retour pour 19 unités.
- Fournir et poser les portes créées
- Fournir et poser les châssis vitrés fixes créés.
- Modifier le garde-corps existant.
- Fournir et poser des plinthes bois, des coffres.
- Equiper la salle de réunion de stores californiens.
- Fournir et poser des films de confidentialité.
- Fournir et poser des accessoires divers, miroir, patères etc…
- Fournir et poser des films de confidentialité.

Et à réaliser les études d'exécution et tous les travaux annexes et accessoires nécessaires à la finition complète et parfaite de l'œuvre, dans le cadre des pièces contractuelles et de la règlementation en vigueur.

1.3 CLASSEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT

La réalisation de ce cahier des charges a été établi sur la base de classement du bâtiment en un établissement recevant du public ERP sans locaux à sommeil du 1er groupe / 3ème catégorie de type R avec activité type L pour un effectif total de 528 personnes.

2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

2.1 NORMES ET DOCUMENTS TECHNIQUES DE REFERENCE

Les travaux seront exécutés conformément aux règles de l'art et à la réglementation applicable en France telle qu'elle se trouvera être en vigueur à la date de remise des offres.

En particulier, les travaux seront conformes aux prescriptions techniques contenues dans les lois, décrets, arrêtés et circulaires applicables en France, ainsi que dans les cahiers des clauses techniques générales, les documents techniques unifiés (cahier des charges, cahier des clauses spéciales, cahier des clauses techniques, mémento), les normes, les avis techniques, les exemples de solutions et/ou le(s) document(s) suivant(s) :
Les listes données ci-dessous ne sont pas limitatives.

2.1.1 TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

Code de la Santé publique
Code du Travail
Code de la Construction et de l'Habitation
Circulaire du 9 août 1978 modifiée relative à la révision du règlement sanitaire départemental (RSDT)
Arrêté du 25 juin 1980 modifié et complété : Approbation des dispositions générales du Règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public
Arrêté du 30 juin 1983 modifié : Classification des matériaux de construction et d'aménagement selon leur réaction au feu et définition des méthodes d'essais
Arrêté du 31 janvier 1986 modifié : Protection contre l'incendie des bâtiments d'habitation
Décret n° 92-647 du 8 juillet 1992 modifié : Aptitude à l'usage des produits de construction
Arrêté du 5 août 1992 modifié pris pour l'application des articles R. 235-4-8 et R. 235-4-15 du code du travail : Dispositions pour la prévention des incendies et le désenfumage de certains lieux de travail
Lettre-circulaire DRT n° 93-25 du 19 novembre 1993 relative à l'application de l'article R 235-2-11 du code du travail
Arrêté du 21 juillet 1994 : Application de certaines dispositions relatives aux systèmes de sécurité incendie
Arrêté du 28 octobre 1994 : Caractéristiques acoustiques des bâtiments d'habitation
Arrêté du 28 octobre 1994 : Modalités d'application de la Réglementation acoustique
Arrêté du 9 janvier 1995 : Limitation du bruit dans les établissements d'enseignement
- Décret n° 95-607 du 6 mai 1995 : Liste des prescriptions Réglementaires que doivent respecter les travailleurs indépendants ainsi que les employeurs lorsqu'ils exercent directement une activité sur un chantier de bâtiment ou de génie civil

Circulaire du 10 avril 1996 : Coordination sur les chantiers de bâtiment et de génie civil
Circulaire du 24 avril 1996 : Dispositions applicables au bâti et ouvrages existants en zones inondables
Fiches techniques du 25 juin 1997 : Fiches techniques de la Commission du Règlement de construction : Sécurité contre l'incendie dans les bâtiments d'habitation (Arrêté du 31 janvier 1986)
Arrêté du 30 juin 1999 : Caractéristiques acoustiques des bâtiments d'habitation
Arrêté du 30 juin 1999 : Modalités d'application de la Réglementation acoustique
Décret n° 99-662 du 28 juillet 1999 : Prescriptions techniques applicables aux chambres funéraires
Circulaire n° 2000-5 du 28 janvier 2000 : Application de la Réglementation acoustique dans les bâtiments d'habitation neufs
Circulaire du 15 février 2000 : Planification de la gestion des déchets de chantier du bâtiment et des travaux publics
Décret n° 2000-613 du 3 juillet 2000 : Protection des acquéreurs et propriétaires d'immeubles contre les termites
Arrêté du 10 août 2000 : Modèle de l'état parasitaire relatif à la présence de termites dans un immeuble

Arrêté du 22 février 2002 portant application aux carreaux de plâtre et aux liants colles à base de plâtre du décret 92-647 du 8 juillet 1992 concernant l'aptitude à l'usage des produits de construction, modifié par le décret 95-1051 du 20 septembre 1995.

2.1.2 DOCUMENTS TECHNIQUES UNIFIES

Documents Techniques Unifiés applicables aux travaux de ce(s) corps d'état
- DTU 34.4 Mise en œuvre des fermetures et stores (P25-204)
- DTU 35.1 Cloisons démontables (P24-802)
- DTU 36.1 et ses annexes : travaux de menuiserie en bois
- DTU 36.2 Menuiseries intérieures en bois (P23-202)
- DTU 36.3 Escaliers en bois et garde-corps associés (P21-220)
- DTU 36.5 Mise en œuvre des fenêtres et portes extérieures (P20-202)
- DTU 39 Travaux de vitrerie–miroiterie (P78-201)
- FD DTU 39 Travaux de vitrerie–miroiterie – Partie 5 : Mémento pour les maîtres d'œuvre (P78-
- 201-5)
- DTU 59.1 : travaux de peinture
- DTU 20.1 : ouvrage en maçonnerie de petits éléments, parois et murs
- DTU 23.1 : parois et murs en béton banché
- DTU 25.41 : cloison ouvrages en plaque de parement en plâtre.

2.2 DISPOSITIONS TECHNIQUES

2.2.1 QUALITE DES MATERIAUX

2.2.1.1 *Huisseries*

Les huisseries ou bâtis métalliques seront en acier galvanisé. Traitement Sendzimir ou équivalent - masse de zinc 245 g/m2 minimum. Profils en tôle pliée d'épaisseur 15/10° mm minimum.
La feuillure de fermeture correspondra à l'épaisseur de l'ouvrant augmenté de 3 mm et ses dimensions celles du vantail + 5mm.
Les huisseries venant dans les cloisons seront en profils d'acier galvanisé.

Portes intérieures :
Les portes seront planes, en bois, d'un modèle agréé et revêtues du label CTB. Elles devront répondre aux conditions de fabrication fixées par les normes françaises P 23.302 - p 23.303 pour les portes de communication.
Elles devront également satisfaire aux différents essais physiques et mécaniques prévus par lesdites normes.

2.2.1.2 *Mise en œuvre des ouvrages accessoires*

Tous les ouvrages seront mis en place avec la plus grande exactitude d'implantation à leurs emplacements définis par les plans ou à défaut par les ordres du Maître d'Œuvre. Ils seront maintenus aux dits emplacements dans les conditions telles qu'ils ne pourront subir aucun déplacement.
Toutes cales et étrésillons provisoires devront être utilisés dans le but d'empêcher la déformation des ouvrages du fait des travaux des autres corps d'état. Ils seront maintenus en place jusqu'à séchage complet des scellements, calfeutrements et enduits.

- Fixations des huisseries et bâtis :
D'une façon générale, l'entrepreneur a la charge de tous les ouvrages et accessoires à partir des supports livrés par le maçon.
Pour les cloisons type placo-plâtre ou carrobric, les huisseries sont posées par le titulaire du lot concerné.

2.2.1.3 *Protections*

- Protection des bois :

Tous les bois apparents (placages, chants...) recevront une couche d'impression en usine.
Tous les bois devront être traités fongicides et insecticides (capricorne des maisons, vrillettes, lyctus, termites, champignons, etc.).
Le traitement et l'impression devront être effectués à l'usine de fabrication des menuiseries, après usinage, pour que toutes les faces soient imprégnées, qu'elles soient apparentes ou cachées après mise en œuvre.
Le mode de traitement sera soumis à l'approbation préalable du maître d'œuvre.
Les produits de préservation doivent obligatoirement être choisis dans la liste des produits de préservation des bois dans la construction, chapitre V, classe b du fascicule "produits de préservation des bois, marque de qualité CTB.F - liste des produits homologués et guide de l'utilisateur".

L'entreprise doit s'assurer de la comptabilité entre les produits de préservation et les produits de protection complémentaire et de finition. En cas de doute, l'entreprise doit demander un engagement du fabricant de produits.

Il appartient à l'entreprise de justifier du traitement des bois. Faute d'avoir fourni ces justifications, le maître d'œuvre se réserve la possibilité de faire exécuter des essais par le CTB ou le CTFT pour déterminer la présence de produit et la profondeur du traitement.
Les démarches pour l'exécution de ces essais sont à la charge de l'entreprise ainsi que tous les frais, directs ou indirects en découlant, que les résultats soient favorables ou non à l'entreprise.

Protection des ouvrages métalliques :
Les ouvrages métalliques divers seront revêtus d'une peinture antirouille. Dans le cas d'ouvrages métalliques inaccessibles par le peintre après pose, l'entrepreneur du présent lot aura, à sa charge, l'application d'une couche supplémentaire de peinture glycérophtalique.

2.2.1.4 *Quincaillerie et visseries*

- Clauses générales :

Tout article de quincaillerie proposé par l'entreprise pour lequel il existe la marque de conformité aux normes CE doit être titulaire de cette marque.
Tous les ouvrages de quincaillerie livrés "fini" sur le chantier doivent être protégés.
Les pièces mobiles des articles de quincaillerie doivent être graissées ou huilées.
Une révision de bon fonctionnement des éléments mobiles doit être effectué par l'entreprise avant la réception.

- Protection :

Tous les éléments de quincaillerie non traités contre l'oxydation par bichromatage ou autres procédés doivent être revêtus avant pose d'une couche de peinture au minimum de plomb ou de qualité équivalente. Cette même protection doit être appliquée sur le fond de l'entaille.

- Pose des articles de quincaillerie :

La pose de articles de quincaillerie doit être réalisée conformément aux prescriptions de l'art. 5.4 du DTU n° 35.1 (par assimilation).

2.2.1.5 *Serrure*

- Clés :

Les cylindres des serrures seront obligatoirement du type prescrit et seront fournies avec 3 clés. Chaque clé doit comporter un disque en métal inoxydable estampé permettant une identification aisée du local desservi.
Toute perte de clés avant la remise au maître de l'ouvrage entraîne le changement du cylindre.

- Combinaison des clés :

Le tableau général de combinaison des clés des serrures de sûreté (organigramme), sera établi par l'entreprise en relation avec le maître d'œuvre sur indications du maître d'ouvrage.
Les commandes des cylindres fonctionnant sur jeux de passes seront réalisées par le présent lot, à charge des lots mettant en œuvre les portes correspondantes.

- Passe :

La fourniture des passes particuliers est à la charge du présent lot.

2.2.2 TOLERANCES

Tolérances dimensionnelles d'implantation et de mise en œuvre

- verticalité

Faux aplomb, écart de :
+ ou - 2 mm pour une hauteur maximale de 2,00 m
+ ou - 3 mm pour une hauteur supérieure à 2,60 m

- horizontalité :

+ ou - 1,5 mm jusqu'à 3,00 m de longueur
+ ou - 2 mm jusqu'à 5,00 m de longueur

2.2.3 AUTOCONTRÔLES

But de l'autocontrôle :
L'entrepreneur devra assurer à ses frais l'autocontrôle pendant toute la durée du chantier.
Ce système a pour objectifs :
- d'atteindre, pour les ouvrages construits, le niveau de qualité prescrit par les spécifications du marché.
- de pouvoir démontrer au Maître d'ouvrage, au Maître d'oeuvre et au Contrôleur technique que ce niveau de qualité est atteint.

Points à contrôler en particulier :
Les points particuliers qui doivent être considérés comme des étapes obligatoires pour les contrôles externes sont :
- contrôle des implantations
- contrôle du nivellement, de la planimétrie et du dimensionnement
- contrôle de verticalité
- contrôle des réservations
- contrôle des états des surfaces

L'entrepreneur est formellement tenu de vérifier sur place les cotes exactes des ouvrages mis en œuvre et d'adapter en conséquence ses ouvrages à ceux déjà réalisés, les cotes indiquées au présent document étant les cotes théoriques.
Toutes erreurs, défauts de tolérance, etc., relevés dans les supports seront immédiatement signalés au maître d'œuvre.

2.2.4 CONDITIONS D'EXECUTION

Vérification des supports :
L'état des supports et aplombs seront constatés par l'adjudicataire contradictoirement avec le titulaire des supports.
Dans l'éventualité où ils ne seront pas recevables conformément aux DTU, ils seront repris par le titulaire de l'exécution préalable.
Protection des ouvrages :
Pendant toute la durée des travaux, l'entrepreneur titulaire du présent lot devra la protection de la totalité de ses ouvrages et notamment la mise en place d'un polyane.

Cette protection sera réalisée par un système qui garantisse une protection efficace. Elle sera maintenue toute la durée nécessaire aux frais du présent lot.

2.3 GARANTIES ANNUELLE, BIENNALE ET/OU DÉCENNALE

L'entrepreneur garantit formellement la conformité de ses ouvrages à la réglementation nationale en matière de construction.

Cette garantie, d'une durée d'un an, implique le remplacement dans les plus brefs délais, de toute partie d'ouvrage reconnue défectueuse, ainsi que la remise en état pendant cette période de tout élément qui se serait détérioré dans des conditions d'utilisation normale. Les fournitures et les réparations faites seront garanties pendant un nouveau délai d'un an, et dans les mêmes conditions que lors des travaux initiaux.

Par ailleurs, la date de réception avec ou sans réserve constitue l'origine de la garantie biennale et/ou décennale des ouvrages, pour application des articles 1792 et 2270 du Code Civil.

3 DESCRIPTION DES OUVRAGES

L'entreprise reconnaît avoir pris connaissance du dossier de plans et de tous les documents utiles à la réalisation des travaux, ainsi que des sites, des lieux et des terrains d'implantations des ouvrages et de tous les éléments généraux et locaux en relation avec l'exécution des travaux ; en particulier, l'entreprise est tenue de faire une visite complète et détaillée des lieux et avoir apprécié toutes les sujétions en résultant.

3.1 PRESTATIONS GENERALES

3.1.1 HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

3.1.1.1 Sécurité du travail

L'entrepreneur devra respecter les prescriptions du coordonnateur de sécurité.

La sécurité anti-chutes réglementaire sera prévue par l'entreprise, conformément à la réglementation en vigueur concernant la protection des travailleurs, ainsi que le respect des consignes de sécurité en vigueur pour l'utilisation des moyens de manutention et travail en hauteur (filets, harnais, etc.).

D'une façon générale, il devra veiller à ce que tous les dispositifs de sécurité réglementaires soient mis en place : filets anti-chutes, platelage sur trémies, équipement électrique mobile avec ses protections, etc... Il devra en assurer le maintien en bon état de fonctionnement.

Il devra vérifier que le personnel à sa disposition (quelle que soit la qualification) utilise les dispositifs de sécurités individuels (casques, baudriers antichutes, etc.)

En cas de défaut, le maître d'œuvre peut ordonner l'exécution de telle ou telle mesure de sécurité qu'il estimerait indispensable, aux frais de l'entrepreneur, sans que celui-ci puisse faire une demande de supplément.

LOCALISATION : ENSEMBLE DE L'OPÉRATION

3.1.1.2 Travaux en présence d'amiante sous-section 4

Le scénario pour ces travaux implique une intervention sur des matériaux susceptibles de contenir des fibres d'amiante en sous-section 4.
L'entreprise se référera aux articles R4412-144 à R4412-148 du Code du travail :
Sous-section 4 : Dispositions particulières aux interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante. A ce titre, et pour l'ensemble des processus, les équipements de protection collectives devront comprendre à minima :
L'isolement de la zone de travail et la signalisation spécifique : dans ce cadre, les zones de travaux seront inaccessibles à toute personne étrangère à l'opération, l'accès de la zone étant interdit à toute personne autre que celles chargées de l'intervention, de son suivi et de son contrôle ;
• Les visiteurs se présenteront au chef de chantier ou chef de sas. Ils devront s'équiper de moyens de protections adéquats mis à leur disposition ;
• La protection des éléments et surfaces non décontaminables de la zone de travail par la mise en place de polyane de propreté ;
L'entreprise fournira un mode opératoire pour chaque processus de mise en oeuvre précisant notamment :
- La nature de l'intervention ;
- Les matériaux concernés ;

- La fréquence et les modalités de contrôle du niveau d'empoussièrement du processus mis en œuvre et du respect de la valeur limite d'exposition professionnelle ;
- Le descriptif des méthodes de travail et moyens techniques mis en œuvre ;
- Les notices de poste prévues à l'article R. 4412-39 ;
- Les caractéristiques des équipements utilisés pour la protection et la décontamination des travailleurs ainsi que celles des moyens de protection des autres personnes qui se trouvent sur le lieu ou à proximité de l'intervention ;
- Les procédures de décontamination des travailleurs et des équipements ;
- Les procédures de gestion des déchets ;
- Les durées et temps de travail déterminés en application des articles R.4412-118 et R4412-119
- Les Prescriptions du plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé.

LOCALISATION : SUR PAROIS REPÉRÉES AMIANTÉES DANS LE DAT (diagnostic amiante avant travaux) JOINT AU DOSSIER

3.1.1.3 *Échafaudage, nacelle et garde-corps*

L'entreprise aura à charge, dans son offre la location, le montage et le démontage, durant la totalité du temps nécessaire à l'exécution de ses prestations, des équipements suivants : échafaudage, nacelle et garde-corps ainsi que de tous les accessoires permettant la bonne exécution de toutes les prestations du lot.

LOCALISATION : ENSEMBLE DE L'OPÉRATION

3.1.1.4 *Maintien en état des réseaux*

L'entrepreneur sera responsable du maintien en bon état de service des réseaux, clôtures et installations de toutes natures, publiques ou privés, affectés par ses propres travaux, aussi bien à l'intérieur du terrain qu'à l'extérieur.

Il devra de ce fait faire procéder à tous travaux nécessaires de réparation, de réfection ou de nettoyage. Il devra n'apporter aucune gêne à la circulation.

L'entrepreneur devra conduire les travaux de manière à maintenir l'écoulement des eaux traversant le site dans des conditions convenables.

Dans le cas de découverte de canalisations existantes « non indiquées sur les plans » et en fonctionnement, l'entrepreneur devra avertir immédiatement le Maître d'Œuvre afin de prendre les décisions qui s'imposent : soit le maintien de cette canalisation, soit son détournement.

En cas d'urgence ou de danger, ces mesures pourront être prises sans mise en demeure préalable.

LOCALISATION : ENSEMBLE DE L'OPÉRATION

3.1.1.5 *Nettoyage et repliement*

L'entreprise sera responsable de l'entretien journalier des zones occupées par ses propres travaux.
Tous les gravats, ordures, décombres, etc... seront évacués régulièrement à la décharge publique.

Après l'exécution des travaux de son lot, l'entreprise devra un nettoyage complet du chantier. Tous les engins, grues, matériaux et matériels seront dégagés.

Chaque entreprise a également à sa charge le nettoyage de ses ouvrages.

En cas de non-respect de cette clause, le maître d'œuvre fera effectuer le nettoyage aux frais de la ou des entreprises fautives.

LOCALISATION : ENSEMBLE DE L'OPÉRATION

3.1.2 ETUDES TECHNIQUES ET D'EXECUTION

3.1.2.1 Études d'exécution

Les plans contenus dans le présent dossier d'appel d'offres seront complétés, à la charge de l'entreprise, par des plans d'exécution (plans d'atelier et de chantier) au format PDF et DWG.

Tout complément d'études ou de prestations des autres lots liés à une adaptation ou une variante de l'entreprise sera à sa charge.
Les études d'exécution seront soumises à l'agrément du bureau de contrôle et de la maîtrise d'œuvre avant toute fabrication ou mise en œuvre.

Ces plans devront tenir compte de toutes les réservations, feuillures, etc... de tous les corps d'états et faire également l'objet de vérification et visa par toutes les entreprises avant exécution.

3.1.2.2 Dossier des ouvrages exécutés

Après l'exécution des travaux du présent chapitre, l'entreprise fournira un dossier complet des ouvrages exécutés comprenant notamment :

- Les plans des ouvrages exécutés,
- Les notes de calculs et justifications éventuelles,
- Les P.V. d'essais et de contrôle,
- Les fiches et avis techniques des ouvrages et produits mis en œuvre.

Ce dossier composé de plans et notices sera fourni sous forme dématérialisée sur clé USB ou par lien :

- Notices au format PDF.
- Plans au format PDF et DWG

3.2 MENUISERIE EXTÉRIEURE

3.2.1 OPTION N°1 :VERIFICATION ET REMISE EN ÉTAT DE FENÊTRES ALUMINIUM EXISTANTES

Travaux comprenant :

- Contrôle et vérification de l'état des ensembles menuisés existants
- Vérification et remise en état des quincailleries existantes
- Réglage de bon fonctionnement.
- Fourniture et pose de joint caoutchouc d'étanchéité d'ouvrant

QUANTITATIF : 19 UNITES
LOCALISATION : R+1, SALLE DE PAUSE, BUREAU 100, 101, 102, 104, BUREAU 105

3.2.2 OPTION N°1 :VERIFICATION ET REMISE EN ÉTAT DE STORES TOILE EXTÉRIEURS EXISTANTS

Travaux comprenant :

- Contrôle et vérification de l'état et du fonctionnement des stores existants
- Vérification et remise en état des quincailleries de manœuvre existantes
- Réglage de bon fonctionnement.

QUANTITATIF : 18 UNITES
LOCALISATION : R+1, dimensions à vérifier sur place
SALLE DE PAUSE - 1U pour châssis de l. 1,25 x h. 1,55
BUREAUX 100, 101, 102, 104,105- 18U pour châssis de l. 1,10 x h. 1,55

3.2.3 **OPTION N°2 :**STORES TOILES EXTÉRIEURS

Fourniture et pose de stores toile extérieurs verticaux Store toile vertical type SOLOSCREEN IV Box 115 de chez GRIESER ou équivalent

Store toile vertical, avec Box (caisson) de forme carrée, constitué d'un profilé en aluminium extrudé, thermolaqué sans panneau solaire, par alimentation électrique standard ou sur batterie. Parties latérales en fonte d'aluminium, thermolaqués. Toiles à haute résistance à la déchirure Screen, Acrylique ou Toiles microperforées en polyester selon les collections actuelles. La toile peut présenter des soudures transversales du fait de la confection. Tube d'enroulement (axe tubulaire) avec rainure pour la fixation de la toile. Système de guidage par coulisses par tiges. Fixations de tiges en fonte d'aluminium, thermolaquées. Barre de charge constituée d'un profilé en aluminium extrudé, thermolaqué ou anodisée incolore, avec embouts latéraux en plastique, chargée avec du sable, 2,5 kg/m. Entraînement par moteur avec interrupteurs de fin de course électroniques.

3.2.3.1 Stores toile extérieurs - l. 2,75 x h. 2,40 m

QUANTITATIF : 4 UNITES
LOCALISATION : R+1, PLATEAU DE BUREAU, Façade est, dimensions à vérifier sur place

3.2.3.2 Stores toile extérieurs - l. 1,25 x h. 2,40 m

QUANTITATIF : 2 UNITES
LOCALISATION : R+1, PLATEAU DE BUREAU, Façade est, dimensions à vérifier sur place

3.2.4 MODIFICATION DU SAS D'ACCÈS EXTÉRIEUR EN ALUMINIUM

Travaux comprenant :

- Dépose partielle du sas d'accès composée de :
- 1 face et retour en glaces trempées
- 1 châssis fixe en aluminium
- Nettoyage et arasement des surfaces de pose compris bouchements nécessaires
- Fourniture et pose d'un châssis d'angle sans montant fixe vitré en aluminium comprenant :
 - Profilés aluminium à rupture de pont thermique finition et teinte identique à l'existant
 - Double-vitrage à isolation thermique renforcée, verre clair feuilleté anti-effraction : Ug 1.0, TL 80%, g 0,70
 - Joint d'angle avec collage silicone
 - Joints d'étanchéité périphérique sur gros-œuvre et supports existants
 - Dimensions : H. 2,50 x L. 0,90 x l. 0,25 à vérifier sur place
- Fourniture et pose d'une Porte Automatique télescopique 2 vantaux vitrés Type « PORTALP RS » des Ets " PORTALP " ou techniquement équivalent. Ensemble de 1,60 mm x 2,50 mm de ht compris automate. La porte automatique devra répondre aux exigences de l'article CO48, avec ouverture automatique en cas d'absence de courant (issue de secours).
 - Type d'installation : suspendue entre châssis.
 - Vantaux :2 vantaux télescopiques : Ouverture latérale - Sans traverses intermédiaires.
 - Double vitrage à isolation renforcée anti-effraction Stadip ; glace : claire.
 - Profil autoporteur en aluminium extrudé ; caisson standard : h. 120 mm x l. 296 mm
 - Flasques d'extrémités en alu moulé ;
 - Capot de visite aluminium, articulé, avec bandeau support communication ;
 - Chariots de translation avec galets, contre-galets, suspensions réglables et feutre de propreté ;
 - Étanchéité sur mécanisme : double rangée de brosse.
 - Habillage au pourtour côté intérieur et extérieur par profilés clipsés en aluminium.
 - Finition (vantaux / caisson / accessoires) : Aluminium anodisé naturel identique à l'existant.
 - Détection HF bidirectionnel.
 - Ouverture fermeture asservie au contrôle d'accès du bâtiment
 - Fourniture et pose de dispositif de commande d'ouverture manuelle pour issue de secours sous la forme d'un boîtier en matière thermoplastique de couleur verte (BBG) à chacune des portes
 - Module intégré à effet sas pouvant gérer jusqu'à 3 portes de manière synchrone
 - Rail au sol de guidage, conforme norme PMR <20 mm
 - L'attestation CO48 sera à fournir.

- Fourniture et pose d'une vitrophanie identique à l'existant : dépoli en partie basse, bande avec message <<< **Centre d'Information et d'Orientation** >>> hauteur globale 1,60 m détails et police à vérifier sur place. La vitrophanie sera conforme à la DTU 39 P5, avec bandes de visualisation d'au moins 5cmde large, disposées à 1,10 m et 1,60 m de hauteur.

LOCALISATION : REZ-DE-CHAUSSÉE, SAS D'ACCÈS / CIO

3.3 MENUISERIE INTÉRIEURE

3.3.1 CHÂSSIS VITRÉS SANS MONTANT EI 60 – CHÂSSIS ACIER

Fourniture et pose de châssis vitrés sans montants intermédiaires PROMAT SYSTEMGLAS 60 ou équivalent.
Les vitrages de remplissage seront constitués de plusieurs floats de verre, séparés par des couches de gel intumescent.
Ils présenteront les propriétés suivantes :
- Résistance au feu : EI 60
- Longueur : illimitée, sans montant intermédiaire
- Hauteur maximale : 2m91 définie dans le P.V. de référence
- Qualité optique du verre : selon EN ISO 12543-5 et 6
- Protection UV par film PVB
- Performance de sécurité : 1B1 (selon la norme EN 12 600)
- Fonction garde-corps : suivant norme NF P-08-302, pas d'ajout de film PVB, l'épaisseur de vitrage de 25 mm sera maintenue (sous certaines conditions, consulter fabricant)
- Indice d'affaiblissement acoustique (vitrage seul) : Rw+C = 39 dB (sans film PVB) ou 42 dB (avec film PVB)

Les vitrages seront positionnés verticalement, bord à bord, selon les dimensions châssis demandées, en accord avec le P-V de référence et la protection EI 60.
Les joints verticaux seront remplis par du silicone Promat®-SYSTEMGLAS.
Ces vitrages seront intégrés dans un châssis et des parcloses en acier (les sections minimales des châssis et parcloses seront celles autorisées par les procès-verbaux de référence) et stabilisés par des cales en bois dur.
L'étanchéité parcloses/vitrage sera assurée par du silicone Promat®-SYSTEMGLAS.
La mise en œuvre sera conforme au procès-verbal de référence et aux recommandations du fabricant.
En plus des caractéristiques énoncées, les cloisons utilisées devront faire l'objet d'une Déclaration de Performances (DoP).
- Capotage des profils et des angles INOX brossé

3.3.1.1 Châssis vitré EI 60 - l. 2,32 x h. 2,63 m

Le sera réalisés par des raccords de vitrages sans montants intermédiaires, conformément aux dispositions décrites à l'article 3.3.1. Le calepinage des joints verticaux sera régulier et symétrique, suivant un axe passant par le milieu du châssis.

QUANTITATIF : 1 UNITE
LOCALISATION : R+1, PLATEAU / VIDE SUR HALL
CV-01

3.3.1.2 Châssis vitré EI 60 - l. 1,15 x h. 2,63 m

Les châssis de dimension l. 1,15 x h. 2,63 m seront réalisés à partir d'un seul panneau de vitrage, sans joints verticaux.

QUANTITATIF : 4 UNITES
LOCALISATION : R+1, PLATEAU / VIDE SUR HALL
CV-02, CV-03, CV-04, CV-05

3.3.2 CHÂSSIS VITRÉ SANS MONTANT STANDARD

Fourniture et pose de châssis vitrés sans montants intermédiaires sans classement feu
Les vitrages de remplissage seront constitués de vitrages de sécurité feuilleté ou feuilleté trempés suivant nécessité
Ils présenteront les propriétés suivantes :
- Résistance au feu : sans classement
- Longueur : sans montant intermédiaire
- Hauteur maximale : 2m70 minimum selon fabricant
- Qualité optique du verre : selon EN ISO 12543-5 et 6
- Performance de sécurité : 1B1 (selon la norme EN 12 600)
- Indice d'affaiblissement acoustique (vitrage seul) : Rw+C = 38 dB

Les vitrages seront positionnés verticalement, bord à bord, selon les dimensions de châssis demandées
Les joints verticaux seront remplis par du silicone Promat®-SYSTEMGLAS.
Le calepinage des joints verticaux sera régulier et symétrique, suivant un axe passant par le milieu du châssis.
Ces vitrages seront intégrés dans un châssis et des parcloses en acier (les sections minimales des châssis et parcloses seront celles autorisées par les procès-verbaux de référence) et stabilisés par des cales en bois dur.
L'étanchéité parcloses/vitrage sera assurée par du silicone.
La mise en œuvre sera conforme au procès-verbal de référence et aux recommandations du fabricant.
- Hauteur 2,63 m dimension à vérifier sur place
- Capotage des profils et des angles INOX brossé

DIMENSIONS : l. 1,42 x h.2,10 m
QUANTITATIF : 1 UNITE
LOCALISATION : R+1, PLATEAU / ESPACE DE RÉUNION CV-06

3.3.3 EQUIPEMENT DE BAIE DE PASSAGE

3.3.3.1 Blocs-portes EI 30 – 1 vantail

Travaux comprenant :
La fourniture et pose de blocs portes, les blocs portes coupe-feu 1 vantail comprennent :
- Huisserie/bâti : bois exotique ou européen de section mini 68 x 58
- Vantail : épaisseur 40mm - cadre bois exotique ou européen - âme pleine
- Étanchéité : joint intumescent coupe-feu
- Ferrages : paumelles universelles inox de 130x86
- Serrure : 1 point axe à 50mm avec têtière inox, spécifique sécurité des personnes et des biens avec sortie toujours libre
- Cylindre à profil européen nickelé sur double rosace en inox brossé, y compris avec bouton moleté (côté intérieur des locaux borgnes) - livré avec 3 clés (à mettre sur l'organigramme du bâtiment)
- Ferme-porte à glissière EI30
- Béquilles doubles sur rosace en inox brossé avec ressort et carré de 7mm
- Butoirs en aluminium anodisé avec aspect inox. Fixation invisible au sol par chevillage.
- PV Réaction au feu : EI30. PV FEU à fournir au bureau de contrôle
- PV Acoustique : Néant
- Dimensions : suivants plans et DPGF

Pose suivant les prescriptions du fabricant en accord avec le lot cloisons sèches.
L'ensemble comprenant toute sujétions pour la parfaite finition et manœuvrabilité.
La condamnation des portes sera assurée sur demandes du Maitre d'Ouvrage ou en fonction de la destination du local :
- Sanitaires : bouton de condamnation sur rosaces en inox brossé avec voyant d'occupation

- Autres locaux : cylindre à profil européen nickelé sur double rosace en inox brossé 2 entrées - livré avec 3 clés (à mettre sur organigramme)
Porte MBF-021 de chez MALERBA ou techniquement équivalent
Serrure D458 EMERGENCY de chez VACHETTE/ASSA ABLOY ou techniquement équivalent
Ferme-porte TS3000 VBC de chez GEZE ou techniquement équivalent
Condamnation 6420 VOYANT de chez VACHETTE/ASSA ABLOY ou techniquement équivalent
Cylindre V5 de chez VACHETTE/ASSA ABLOY ou techniquement équivalent
Rosaces 6420 CLE I de chez VACHETTE/ASSA ABLOY ou techniquement équivalent
Béquilles LINOX VACHETTE/ASSA ABLOY 493/6450 ou techniquement équivalent
Butoirs de sol 3737 de chez VACHETTE/ASSA ABLOY ou techniquement équivalent

DIMENSIONS : 93 X 204
QUANTITATIF : 2 UNITES
LOCALISATION : R+1,
DEGAGEMENT 03 / PROJECTION - Pl110 Parement pré-peint
DEGAGEMENT 03 / DÉPÔT 02 - Pl111 Parement pré-peint

3.3.3.2 Blocs-portes E 30 acoustiques 38db 2 vantaux tiercées

Travaux comprenant :
La fourniture et pose de blocs portes, les blocs portes coupe-feu 2 vantaux comprennent :
- Huisserie/bâti : bois exotique ou européen de section mini 68 x 58
- Vantaux : épaisseur 40mm - cadre bois exotique ou européen - âme pleine
- Étanchéité : joint intumescent coupe-feu
- Ferrages : paumelles universelles inox de 130x86
- Serrure : 1 point axe à 50mm avec têtière inox, spécifique sécurité des personnes et des biens avec sortie toujours libre
- Crémone pompier encastrée à levier PORTA DENI anodisé argent
- Cylindre à profil européen nickelé sur double rosace en inox brossé, y compris avec bouton moleté (côté intérieur des locaux borgnes) - livré avec 3 clés (à mettre sur organigramme du bâtiment)
- Béquilles doubles sur rosace en inox brossé avec ressort et carré de 7mm
- Butoirs SJ inox mat. Fixation invisible au sol par chevillage.
- PV Réaction au feu : E30. PV FEU à fournir au bureau de contrôle
- PV Acoustique : Néant
- Dimensions : suivants plans et DPGF
Pose suivant les prescriptions du fabricant en accord avec le lot cloisons sèches.
L'ensemble comprenant toute sujétions pour la parfaite finition et manœuvrabilité.
La condamnation des portes sera assurée sur demandes du Maitre d'Ouvrage ou en fonction de la destination du local :
- Sanitaires : bouton de condamnation sur rosaces en inox brossé avec voyant d'occupation
- Autres locaux : cylindre à profil européen nickelé sur double rosace en inox brossé 2 entrées - livré avec 3 clés (à mettre sur l'organigramme du bâtiment)
Plinthe automatique SCHALL-EX L15/30 QF-S de chez ATHMER ou techniquement équivalent
Serrure D458 EMERGENCY de chez VACHETTE/ASSA ABLOY ou techniquement équivalent
Condamnation 6420 VOYANT de chez VACHETTE/ASSA ABLOY ou techniquement équivalent
Cylindre V5 de chez VACHETTE/ASSA ABLOY ou techniquement équivalent
Rosaces 6420 CLE I de chez VACHETTE/ASSA ABLOY ou techniquement équivalent
Béquilles LINOX VACHETTE/ASSA ABLOY 493/6450 ou techniquement équivalent
Butoirs de sol 3737 de chez VACHETTE/ASSA ABLOY ou techniquement équivalent

3.3.3.2.1 Blocs-portes E 30 acoustiques 38db 2 vantaux tiercés à parement bois vernis et oculus vitré

DIMENSIONS : 153 X 204
Dimension oculus vitré 20 x 170 cm

QUANTITATIF : 1 UNITE
Portes type MBF-051 de chez MALERBA ou techniquement équivalent
Intégration Oculus E 30 type MBO-027-2 de chez MALERBA ou techniquement équivalent. Remplissage vitrage clair

LOCALISATION : REZ-DE-CHAUSSÉE, HALL RDC / CIRCULATION ASCENSEUR - PI 001
Finition : bois essence fine PIN vernis mat + fermes-portes encastrés à sélecteur de fermeture Bandeau DORMA G 96 GSR

3.3.3.2.2 Blocs-portes E 30 acoustiques 38db 2 vantaux tiercés à parement bois vernis

DIMENSIONS : 153 X 204

QUANTITATIF : 1 UNITE
Portes type MBF-051 de chez MALERBA ou techniquement équivalent

LOCALISATION : R+1, PLATEAU / PALIER ESCALIER - PI 114
Finition : bois essence fine PIN vernis mat + fermes-portes encastrés à sélecteur de fermeture Bandeau DORMA G 96 GSR

3.3.3.2.3 Bloc-porte E 30 acoustiques 38db 2 vantaux tiercés à parement pré-peint

DIMENSIONS : 153 X 204
Porte MBF-051 de chez MALERBA ou techniquement équivalent

QUANTITATIF : 1 UNITE

LOCALISATION : R+1, DEGAGEMENT 1 /PLATEAU - PI 113 Finition : Parement pré-peint

3.3.3.3 Blocs-portes E 30 acoustiques 38db – 1 vantail

Travaux comprenant :
La fourniture et pose de blocs portes, les blocs portes coupe-feu 2 vantaux comprennent :
- Huisserie/bâti : bois exotique ou européen de section mini 68 x 58
- Vantaux : épaisseur 40mm - cadre bois exotique ou européen - âme pleine
- Étanchéité : joint intumescent coupe-feu
- Ferrages : paumelles universelles inox de 130x86
- Béquilles doubles sur rosace en inox brossé avec ressort et carré de 7mm
- Serrure : 1 point axe à 50mm avec têtière inox, spécifique sécurité des personnes et des biens avec sortie toujours libre
- Cylindre à profil européen nickelé sur double rosace en inox brossé, y compris avec bouton moleté (côté intérieur des locaux borgnes) - livré avec 3 clés (à mettre sur organigramme du bâtiment)
- Butoirs SJ inox mat. Fixation invisible au sol par chevillage.
- Finition : Pré-peinte (puis à peindre à la charge du lot Peinture)
- PV Réaction au feu : E30. PV FEU à fournir au bureau de contrôle
- PV Acoustique : Néant
- Dimensions : suivants plans et DPGF

Pose suivant les prescriptions du fabricant en accord avec le lot cloisons sèches.
L'ensemble comprenant toute sujétions pour la parfaite finition et manœuvrabilité.
La condamnation des portes sera assurée sur demandes du Maitre d'Ouvrage ou en fonction de la destination du local :
- Sanitaires : bouton de condamnation sur rosaces en inox brossé avec voyant d'occupation
- Autres locaux : cylindre à profil européen nickelé sur double rosace en inox brossé 2 entrées - livré avec 3 clés (à mettre sur l'organigramme du bâtiment)

Porte MBF-021 de chez MALERBA ou techniquement équivalent
Plinthe automatique SCHALL-EX L15/30 QF-S de chez ATHMER ou techniquement équivalent
Serrure D458 EMERGENCY de chez VACHETTE/ASSA ABLOY ou techniquement équivalent
Condamnation 6420 VOYANT de chez VACHETTE/ASSA ABLOY ou techniquement équivalent
Cylindre V5 de chez VACHETTE/ASSA ABLOY ou techniquement équivalent

Rosaces 6420 CLE I de chez VACHETTE/ASSA ABLOY ou techniquement équivalent
Béquilles LINOX VACHETTE/ASSA ABLOY 493/6450ou techniquement équivalent
Butoirs de sol 3737 de chez VACHETTE/ASSA ABLOY ou techniquement équivalent

DIMENSIONS : 93 X 204
QUANTITATIF : 4 UNITES
LOCALISATION : R+1,
DEGAGEMENT 02 / SALLE PAUSE - PI 101 Parement pré-peint
DEGAGEMENT 02 / BUREAU 105 - PI 102 Parement pré-peint
SANITAIRE 01 / DEGAGEMENT 01 - PI 104 Parement pré-peint
DOUCHE / DEGAGEMENT 03 - PI 109 Parement pré-peint

3.3.3.4 *Porte standard*

Travaux comprenant :
La fourniture et pose de blocs portes, les blocs portes standards 1 vantail comprennent :
- Huisserie/bâti : bois exotique ou européen de section mini 68 x 58
- Vantail : épaisseur 40mm - cadre bois exotique ou européen - âme pleine
- Étanchéité : néant
- Ferrages : paumelles universelles inox de 130x86
- Serrure : 1 point axe à 50mm avec têtière inox
- Condamnation de la porte suivant demandes ou suivant destination du local
- Béquilles doubles sur rosace en inox brossé avec ressort et carré de 7mm
- Butoirs en aluminium anodisé avec aspect inox. Fixation invisible au sol par chevillage.
- PV Réaction au feu : Néant
- PV Acoustique : Néant
- Dimensions : suivants plans et DPGF

Pose suivant les prescriptions du fabricant en accord avec le lot cloisons sèches.
L'ensemble comprenant toutes sujétions pour la parfaite finition et manœuvrabilité.
La condamnation des portes sera assurée sur demandes du Maitre d'Ouvrage ou en fonction de la destination du local :
- Sanitaires : bouton de condamnation sur rosaces en inox brossé avec voyant d'occupation
- Autres locaux : cylindre à profil européen nickelé sur double rosace en inox brossé 2 entrées - livré avec 3 clés (à mettre sur organigramme du bâtiment)

Porte MBA-370 de chez MALERBA ou techniquement équivalent
Serrure D458 EMERGENCY de chez VACHETTE/ASSA ABLOY ou techniquement équivalent
Condamnation 6420 VOYANT de chez VACHETTE/ASSA ABLOY ou techniquement équivalent
Cylindre V5 de chez VACHETTE/ASSA ABLOY ou techniquement équivalent
Rosaces 6420 CLE I de chez VACHETTE/ASSA ABLOY ou techniquement équivalent
Béquilles LINOX VACHETTE/ASSA ABLOY 493/6450ou techniquement équivalent
Butoirs de sol 3737 de chez VACHETTE/ASSA ABLOY ou techniquement équivalent

3.3.3.4.1 Porte standard à parement bois vernis

DIMENSIONS : 93 X 204
QUANTITATIF : 1 UNITE
LOCALISATION : R+1,
PLATEAU / ESPACE DE RÉUNION - PI 115 Parement bois essence fine PIN vernis

3.3.3.4.2 Portes standards à parement pré-peint

DIMENSIONS : 93 X 204
QUANTITATIF : 1 UNITE
LOCALISATION : R+1,
SANITAIRES 01 / WC PMR - PI 107 Parement pré-peint

DIMENSIONS : 83 X 204
QUANTITATIF : 2 UNITES
LOCALISATION : R+1,
SANITAIRES 01 / WC 01 - PI 105 Parement pré-peint
SANITAIRES 01 / WC 02 - PI 106 Parement pré-peint

DIMENSIONS : 63 X 204
QUANTITATIF : 1 UNITE
LOCALISATION : R+1, SANITAIRES 01 / PLACARD TECHNIQUE - PI 108 Parement pré-peint

3.3.4 DÉPOSE ET MODIFICATION DE GARDE-CORPS EXISTANT, DÉPOSE DE CHÂSSIS VITRÉS EXISTANTS

3.3.4.1 Dépose partielle du garde-corps existant existant bois, verre, piétement métal

Travaux comprenant :
- Dépose partielle, évacuation et recyclage du garde-corps existant, compris : main courante bois, potelets, traverses et piétements métalliques, pinces de fixation et vitrage.
- Bouchement des trous de scellements sur dalles de revêtement de sol par enduit adéquat ou joint rigide de teinte et d'aspect identique aux dalles de pierre.

LOCALISATION : R+1, en périphérie de la trémie VIDE ESCALIERS
Selon plan architecte

3.3.4.2 Modification partielle de garde-corps existant bois, verre, piétement métal

Travaux comprenant :
- Sectionnement de la main-courante au droit de la cloison neuve
- Fourniture et pose de potelets complémentaires identiques à l'existant
- Fourniture et pose de pinces de fixation de vitrage en métal chromé
- Fourniture et pose de vitrage feuilleté ou feuilleté/trempé de remplissage de garde-corps épaisseur et dimensions adaptées à la nouvelle configuration

Les garde-corps modifiés seront composés des éléments déposés.

QUANTITATIF : 2 UNITES
LOCALISATION : R+1, PALIER ESCALIER
Selon plan architecte

3.3.4.3 Dépose de châssis vitrés existants

Travaux comprenant la dépose complète, évacuation et recyclage des châssis vitrés bois et métal intérieurs. La dépose sera soignée, sans dégradation du mur existant. Les bouchements de baie seront réalisés par le titulaire du lot cloisons sèches.
Dimension des châssis : 60 x 40 cm

QUANTITATIF : 3 UNITES
LOCALISATION : R+1, DÉPÔT 2
Selon plan architecte

3.3.5 PLINTHES, COFFRES, BANDEAUX, ETC…

3.3.5.1 Plinthes

Fourniture et pose de plinthes en sapin dimensions identique à l'existant à vérifier sur place (100 x 10)
Pose tablettée, collage et pointage (pointes inox), avec coupe d'onglet aux angles saillants, rebouchage des trous de vis à la pâte à bois, joint d'étanchéité acrylique à la pompe entre le sol et la tranche inférieure de la plinthe, y compris avec le mur (suivant besoin et demandes).
Finition à peindre à la charge du lot Peinture.

LOCALISATION : REZ DE CHAUSSÉE, CLOISON CRÉÉE
R+1, CLOISONS CRÉÉES

3.3.5.2 *Coffre à carreler*

Réalisation d'un coffre à carreler en CTB H 19mm
Ossature tasseaux avec impression à charge du présent lot
Dimensions L 0,15 x l. 0,15 x H. 2,20 m

LOCALISATION : R+1, SANITAIRE 01
Au droit de la colonne de raccordement de la pompe de relevage

3.3.5.3 *Modification de bandeaux cimaises existants*

Modification de bandeaux cimaises en bois sur fixations métalliques comprenant :
Découpe soignée des bandeaux CP au droit des cloisons à créer
Démontage des parties à déposer, intervention à réaliser en SS4, les enduits des murs support sont amiantés.
Stockage de la partie à reposer (article 3.3.6.3) et évacuation des parties déposées.
La finition sera réalisée par le titulaire du lot peinture

LOCALISATION : R+1,
PLATEAU, avec dépose des longueurs situées dans l'ESPACE DE RÉUNION et dans le DÉGAGEMENT 01, 2 Interventions

3.3.5.4 *Repose de bandeaux cimaises existants*

Repose de bandeaux cimaises en bois sur fixations métalliques comprenant :
Repose soignée d'une partie des bandeaux CP démontés (article 3.3.6.3) le long de la cloison créée.
La finition sera réalisée par le titulaire du lot peinture

LOCALISATION : R+1,
PLATEAU, avec repose de longueurs le long de la cloison créée pour fermer le Dégagement 01

3.3.5.5 *Coffre stratifié*

Réalisation d'un coffre mobile en CTB H 19mm
Revêtu toutes faces vue en stratifié
Ossature tasseaux avec impression à charge du présent lot
Fixation par rail à emboitement
Dimensions L 0,60 x l. 0,30 x H. 0,60 m

LOCALISATION : R+1,
SANITAIRE 01, 1 UNITÉ

3.3.5.6 *Plan de travail avec rangement bas l. 2,05 x h. 0,85 x p. 0,60 m*

Ensemble suivant plans et détails de l'Architecte comprenant la fourniture et la pose de :
Mobilier réalisé en panneau panneaux de bois aggloméré de densité moyenne 700 kg / m3 hydrofugé, épaisseur de plus de 18 mm équivalent à un matériau classé M3, revêtu toutes faces en stratifié, des Ets EGGER ou techniquement équivalent.

L'ensemble comprend :
- l'ossature du meuble en sapin traité de section et de conception selon étude de l'entreprise,
- les caissons comprenant le fond, les façades, le dessus, le dessous, les séparations verticales intermédiaires et les retours latéraux,
- pour les mobiliers reposant au sol, le socle bas formant plinthes en retraits,
- les portes en applique de 60 cm de largeur maximum, y compris ferrure inox invisible, fermeture par serrure de sûreté à cylindre et poignée de tirage inox,

- une étagère intermédiaire réglable de 22 mm d'épaisseur, fixée sur les parois du meuble par l'intermédiaire de taquet et échelle de trous
- pour les mobiliers bas, la fourniture et la pose d'un plan de travail en panneau d'aggloméré de bois, de type CTB H, ignifugé dans la masse, classé M1, qualité hydrofuge, de 30 mm d'épaisseur minimum, l'ensemble revêtu sur toutes faces vues en stratifié,
- compris toutes les découpes nécessaires pour encastrement d'équipements sanitaires, selon gabarit fourni par le plombier, passage de câbles et réservation
- la fixation de l'ensemble par vis en acier inoxydable et chevilles expansives.

Épaisseur des panneaux selon étude de l'entreprise.

LOCALISATION : R+1,
SALLE DE PAUSE, 1 UNITÉ

3.3.5.7 Habillage d'encadrement de baie

Fourniture et pose d'un habillage 3 faces en sapin pour tableau et linteau de baie de passage existante.
L'habillage viendra en recouvrement complet des tableaux et du linteau de la baie de passage. Dimensions suivant existant, à vérifier sur place par l'entreprise.
Pose par collage avec coupe d'onglet aux angles saillants, rebouchage des trous de vis à la pâte à bois, joint d'étanchéité acrylique à la pompe entre le mur et l'habillage en bois.
Finition à peindre à la charge du lot Peinture.

LOCALISATION : R+1,
DÉGAGEMENT 01 / DEPOT 01

3.3.5.8 Banc stratifié compact

Fourniture et pose d'un blanc en panneau stratifié compact, classé M1, qualité hydrofuge et imputréscible, de 10 à 13 mm d'épaisseur minimum, l'ensemble revêtu sur toutes faces vues en stratifié, teinte au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant.
Fixations robustes par consoles métalliques sur cloisons en plaques de plâtres crées, sans pieds.

DIMENSION : 50 x 30 cm, hauteur de l'assise 45 cm
QUANTITATIF : 1 UNITE
LOCALISATION : R+1,
DOUCHE

3.3.6 STORES INTÉRIEURS

Fourniture et pose de stores CALIFORNIENS à bandes verticales de chez FRANCIAFLEX ou équivalent
- Classement réaction au feu : B-s1, do
- Largeur des bandes 127 mm
- Manœuvre manuelle par chainette
- Lamelles en tissu
- Rail et tissus - teinte au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant

LOCALISATION : R+1,
ESPACE DE RÉUNION

3.3.7 FILMS DE CONFIDENTIALITÉ

Fourniture et pose de films de confidentialité type 3M FASARA ILLUMINA PR ou équivalent
- Film polyester
- Adhésif acrylique, sensible à la pression, permanent
- Rouleau 152,4 x 3000 cm
- Classement réaction au feu : B-s1, do
- Conformité DTU 39 P5

- Comprend : allège de 1,10m de hauteur, et une bande de visualisation d'au moins 5cm de large disposée à 1,60 m de hauteur.

LOCALISATION : R+1,
PLATEAU, en allège des châssis vitrés
ESPACE DE RÉUNION, en allège des châssis vitrés

3.3.8 ACCESSOIRES DIVERS

3.3.8.1 Miroirs

Fourniture et pose de miroirs en glace argentée trempée, bords polis, épaisseur 8 mm.
Pose encastrée dans les réservations de faïence ou contre parois selon la localisation par collage ou sur pattes en acier inoxydable (au choix de l'Architecte). Miroirs axés par rapport aux lavabos/laves mains.
Réalisation de joints d'étanchéité et de finition en périphérie par silicone.
Compris toute sujétion de mise en œuvre, découpe et fixations.
Dimensions : 80 x 120 cm minimum ou suivant plans et détails de l'Architecte.

LOCALISATION : R+1,
SANITAIRES 01, toute largeur au-dessus du plan-vasque, 1 UNITÉ

3.3.8.2 Patères

Fourniture et pose de patères 1 tête inox 304 – CADAP
- Hauteur 160 mm
- Finition : inox brossé.
- Vis inox Ø 4 x 30 mm.

LOCALISATION : R+1,
SANITAIRES 01, WC 1, WC 2 et WC PMR, 1UNITÉ par cabine, DOUCHE 2 UNITÉS

3.3.8.3 Pictogrammes de portes

Fourniture et pose de pictogrammes de portes en acier inox 304L usage intérieur. Les silhouettes pleine-masse sont découpées aux laser.
Fixation par double Face VHB 3M
Hauteur 15 cm

3.3.8.3.1 Silhouettes homme

LOCALISATION : R+1,
SANITAIRES 01, 2 UNITÉS

3.3.8.3.2 Silhouettes femme

LOCALISATION : R+1,
SANITAIRES 01, 2 UNITÉS

3.3.8.3.3 Silhouettes handicapé

LOCALISATION : R+1,
SANITAIRES 01, 2 UNITÉS